

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2024

DELIBERATION N°2024.00349

**CONVENTION DE PARTENARIAT SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE & FESTIVAL
DES 7 COLLINES / ASSOCIATION DES FILMS DE L'IMPARFAIT RELAIS DE LA
FLAMME OLYMPIQUE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de présents : 51
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de voix : 60

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

Pouvoirs :

Mme Ingrid ARNAUD donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,
M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

RECU EN PREFECTURE

Le 21 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240613-D20240034910

Date de mise en ligne : 21 juin 2024

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Julien LUYA,
M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2024

CONVENTION DE PARTENARIAT SAINT-ETIENNE METROPOLE & FESTIVAL DES 7 COLLINES / ASSOCIATION DES FILMS DE L'IMPARFAIT RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Saint-Étienne Métropole est identifiée comme "Terre d'accueil des plus grands événements sportifs planétaires" au même titre que les grandes métropoles françaises et européennes. Forte de son savoir-faire reconnu par l'ensemble des Comités d'organisation internationaux, la Métropole s'est vu confier l'organisation des plus prestigieuses compétitions internationales dont la dernière Coupe du Monde de Rugby France 2023.

L'expertise de Saint-Étienne Métropole a été une nouvelle fois mise en lumière, puisqu'elle a été désignée "Collectivité hôte" du Tournoi Olympique de football féminin et masculin des prochains Jeux Olympiques de Paris 2024. À ce titre, la collectivité accueillera 6 rencontres programmées les : 24, 27 & 30 juillet (tournoi masculin) / 25, 28 & 31 juillet (tournoi féminin).

En tant que "Collectivité hôte", Saint-Étienne Métropole est tenue de prendre part aux différents événements de teasing organisés dans le cadre des Jeux Olympiques et paralympiques Paris 2024. Elle accueillera ainsi une étape du Relais de la Flamme Olympique le samedi 22 juin 2024.

Cet événement exceptionnel programmé quelques jours avant la tenue de la Cérémonie d'ouverture de l'olympiade parisienne marquera l'entrée de notre territoire dans une période unique de festivités.

Pour permettre aux Jeux de rassembler et de provoquer des rencontres inattendues, Paris 2024 entend créer des ponts entre le sport et l'art qui partagent une énergie créative et des valeurs communes – celles de l'exigence et de l'accomplissement de soi.

Déployé en lien avec l'écosystème artistique, culturel et patrimonial régional, la stratégie Olympiades Culturelles prend la forme d'un programme interdisciplinaire d'activités culturelles, de divertissement, de célébration et de transmission, qui engage, les populations du pays hôte et du monde entier dans le respect des valeurs olympiques et paralympiques.

Dans ce cadre et pour offrir aux nombreux visiteurs métropolitains, et au-delà, un programme à la hauteur de l'événement historique qu'est l'accueil de la Flamme Olympique, Saint-Étienne Métropole s'associe à l'association Les Films de l'Imparfait, organisatrice du Festival des 7 Collines, pour concevoir, coordonner et gérer la production du spectacle Cristal Palace – Bal au clair de lustre proposé par la Compagnie internationale Transe Express Circus.

Cette coopération s'inscrit dans le cadre du 30e anniversaire du Festival, célébré en 2024. Le spectacle Cristal Palace – Bal au clair de lustre programmé à l'occasion du Relais de la Flamme Olympique sera le spectacle d'ouverture de cette édition anniversaire du Festival des 7 Collines. Il s'inscrira pleinement dans le dispositif Olympiades Culturelles initié depuis 3 ans par le Comité d'organisation de Paris 2024 et repris sur le territoire de notre Métropole.

Saint-Étienne Métropole et l'Association des Films de l'Imparfait s'associent afin de permettre l'accueil du spectacle de la Compagnie internationale Transe Express Circus. Une convention de partenariat est rédigée afin d'établir les devoirs et obligations de chacune des parties.


Saint-Etienne Métropole, dans la cadre de cette convention et après instruction de la demande, versera une subvention de 7 000 € (sept mille euros) à destination de l'Association des Films de l'Imparfait pour son action dans l'organisation et la mise en œuvre du spectacle Cristal Palace – Bal au clair de lustre.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention de 7 000 € à destination de l'Association des Films de l'Imparfait organisatrice du Festival des 7 Collines ;**
- **approuve la convention de partenariat « spectacle de clôture - Relais de la flamme olympique » à intervenir avec l'association Les Films de l'Imparfait – Festival des 7 collines ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette participation financière ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur l'exercice 2024 sur le budget EVEN/65748/EVESP**

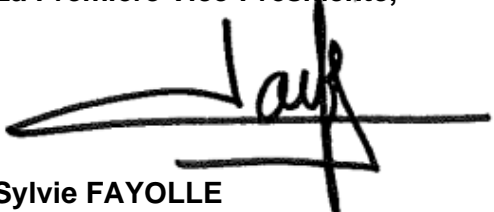
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE